

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme

## PROJET DE REQUALIFICATION DU QUARTIER GARE DE GOUSSAINVILLE

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la ville de Goussainville portent en termes identiques et dans une même organisation une nouvelle phase de concertation relatif au projet de requalification du quartier de la gare de Goussainville du 19 juin 2021 au 31 décembre 2021 avec le public ; celle-ci doit permettre à chacun-e de s'informer et donner son avis sur le projet.

Le périmètre du projet s'inscrit sur environ 13 ha. Il est délimité au Nord par l'allée du 5 décembre et la rue Pierre de Coubertin, à l'Est par l'avenue Albert Sarraut, au Sud par la ligne RER D et la gare de Goussainville, et à l'Ouest par l'avenue Marcel Cerdan. Les objectifs de l'aménagement de cette zone sont de requalifier le quartier de la gare principale de Goussainville, en réalisant un quartier mixte accueillant des logements, bureaux, activités de loisirs et commerces, en réaménageant le pôle d'échanges multimodal passant par l'intégration d'une démarche d'urbanisme durable et prenant en compte les enjeux repris dans les orientations d'aménagement et de programmation définies au sein du plan local d'urbanisme de la commune de Goussainville qui a été approuvé le 27 juin 2018.

Les personnes intéressées pourront consulter les éléments du projet selon les modalités suivantes :

- Publication d'un avis mis en ligne sur les sites internet de la commune et de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France <https://www.roissypaysdefrance.fr/>, ainsi que par un affichage en mairie et au siège de l'agglomération, au minimum 15 jours avant le lancement effectif de la concertation informant de la date de lancement et des modalités de la concertation. La clôture sera annoncée selon la même procédure au minimum 7 jours avant la date de clôture ;
- Dépôt d'un dossier consultable, rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie de Goussainville et au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ainsi que la possibilité de déposer ses observations et propositions par voie électronique via l'adresse e-mail suivante : [projetgare@ville-goussainville.fr](mailto:projetgare@ville-goussainville.fr) et/ou dans un recueil mise à disposition du public en mairie centrale (1 place de la Charmeuse) ;
- Insertion du dossier sur les sites internet de la commune et de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
- Diffusion d'un ou plusieurs articles dans le bulletin municipal de Goussainville ou au travers de tout autre moyen d'information que le Maire ou le Président jugeront utiles ;
- Organisation d'une ou plusieurs manifestations du type : ballade urbaine, ateliers de concertation, réunion publique. Les dates et les lieux de ces initiatives seront communiqués par voie d'affichage en mairie et sur les sites internet de la commune et de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Durant cette même période, le public peut consigner ses observations dans les conditions suivantes :

- Registres papier tenus à disposition du public à l'accueil du siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ainsi qu'à l'accueil de la mairie de Goussainville aux heures d'ouvertures habituelles.
- Par email à l'adresse électronique suivante : [projetgare@ville-goussainville.fr](mailto:projetgare@ville-goussainville.fr)

Les jours et horaires d'ouverture pour accès au dossier du projet et registre des avis sont les suivants :

Jours et horaires du siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France - 6 bis avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France :

Lundi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
Mardi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
Mercredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Jours et horaires de la mairie de Goussainville – Place de la Charmeuse, 95 190 Goussainville

Lundi : fermé  
Mardi : 8h30 à 12h et 13h à 18h  
Mercredi : 8h30 à 12h et 13h à 18h  
Jeudi : 8h30 à 12h et 13h à 18h  
Vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 17h30  
Samedi : 8h30 à 12h

A l'issue de la présente concertation, un bilan de la concertation sera établi suivant la concertation et fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.